

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2012

Rev. Index : 20

Date de révision: 30.04.2012

* 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **hth™ GRANUFAST**

Code du produit 11707 hth

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 - ANNEXE VI - Classification chimique internationale
troclosene sodium, dihydrate

No CAS:

51580-86-0

Numéro CE:

220-767-7

Numéro index:

613-030-01-7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit

PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau

PC8 Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

Emploi de la substance / de la préparation Désinfectant pour l'eau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Arch Water Products France désormais au sein de

LONZA MICROBIAL CONTROL

BP 219 - 37402 Amboise Cedex - FRANCE

phone : +33 (0)2 47 23 43 00

fax : +33 (0)2 47 23 12 21

framsds-reach.france.euwater@lonza.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Europe >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 670

Africa & Middle East >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 671

N.AMERICA >>> ACEAN (Arch Chemicals Emergency Action Network) - Tel. +1 423 780 2970}

Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2012

Rev. Index : 20

Date de révision: 30.04.2012

Nom du produit **hth™ GRANUFAST**

(suite de la page 1)

*** 2 Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xn; Nocif

R22: Nocif en cas d'ingestion.



Xi; Irritant

R36/37: Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.



N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: néant**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Attention**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté

Mentions de danger

H302+EUH031 Nocif en cas d'ingestion. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2012

Rev. Index : 20

Date de révision: 30.04.2012

Nom du produit hth™ GRANUFAST

(suite de la page 2)

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**3 Composition/informations sur les composants****3.1 Caractérisation chimique: Substances****No CAS Désignation**

51580-86-0 sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté

Code(s) d'identification**Numéro CE:** 220-767-7**Numéro index:** 613-030-01-7*** 4 Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Remarques générales :**

Amener les sujets à l'air frais

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**après contact avec la peau :** Rincer à l'eau chaude**après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion : Consulter immédiatement un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Dyspnée

Toux

Etat maladif

Troubles gastro - intestinaux

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2012

Rev. Index : 20

Date de révision: 30.04.2012

Nom du produit hth™ GRANUFAST

(suite de la page 3)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Jet d'eau**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Poudre d'extinction.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone (CO)

Gaz hydrochlorique (HCl)

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.*** 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

*** 7 Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

Manipulation :**NE JAMAIS MELANGER A AUCUN AUTRE PRODUIT
NE JAMAIS DISSOUDRE AVANT USAGE****Préventions des incendies et des explosions:**

La matière / le produit est un stimulant de feu à l'état sec

Tenir des appareils de protection respiratoire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine

Ne pas utiliser de fûts en métal léger

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les matières inflammables

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2012

Rev. Index : 20

Date de révision: 30.04.2012

Nom du produit **hth™ GRANUFAST**

(suite de la page 4)

Ne pas conserver avec les agents de réduction
Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire :

Filtre P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains :

Gants en caoutchouc

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc chloroprène

Gants en PVC

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2012

Rev. Index : 20

Date de révision: 30.04.2012

Nom du produit **hth™ GRANUFAST**

(suite de la page 5)

*** 9 Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****Aspect:**

Forme :	granulés
Couleur :	blanc
Odeur :	de chlore
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH à 20°C:	6
-----------------------------	---

Modification d'état

Point de fusion :	250°C
Point d'ébullition :	non déterminé

Point éclair:	non applicable
----------------------	----------------

Inflammabilité (solide, gazeux) :	Le produit n'est pas inflammable.
--	-----------------------------------

Température d'inflammation :	250°C
-------------------------------------	-------

Température de décomposition :	250°C
---------------------------------------	-------

Auto-imflammation :	Non déterminé.
----------------------------	----------------

Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
-----------------------------	--------------------------------

Limites d'explosion :

inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.

Pression de vapeur :	Non applicable.
-----------------------------	-----------------

Densité à 20°C:	1 g/cm ³
------------------------	---------------------

Densité en vrac à 20°C:	1000 kg/m ³
--------------------------------	------------------------

Densité relative.	Non déterminé.
--------------------------	----------------

Densité de vapeur.	Non applicable.
---------------------------	-----------------

Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
-------------------------------	-----------------

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau à 25°C:	250 g/l
----------------------	---------

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
---	----------------

Viscosité :

dynamique :	Non applicable.
cinématique :	Non applicable.
solvants organiques	0,0 %

Teneur en substances solides :	100,0 %
---------------------------------------	---------

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2012

Rev. Index : 20

Date de révision: 30.04.2012

Nom du produit **hth™ GRANUFAST**

(suite de la page 6)

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** 10 Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité****10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

NE JAMAIS MELANGER CE PRODUIT AVEC UN CHLORE INORGANIQUE (Hypochlorite) DANS LE MÊME RECIPIENT

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines

Réactions au contact de matières combustibles

Réactions aux agents d'oxydation puissants

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:**

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

10.6 Produits de décomposition dangereux:

gaz/vapeurs toxiques

Gaz hydrochlorique (HCl)

monoxyde de carbone

*** 11 Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë** :**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :**51580-86-0 sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté**

Oral LD50 1400 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation :**de la peau** : Pas d'effet d'irritation.**des yeux** : Effet d'irritation.**Sensibilisation** : Aucun effet de sensibilisation connu.*** 12 Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Effets écotoxiques** :**Remarque** : Très toxique chez les poissons.**Autres indications écologiques** :**Indications générales** :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT**: Non applicable.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2012

Rev. Index : 20

Date de révision: 30.04.2012

Nom du produit **hth™ GRANUFAST**

(suite de la page 7)

vPvB: Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**13 Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**Emballages non nettoyés :****Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.***14 Informations relatives au transport****14.1 No ONU****ADR, IMDG**

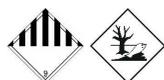
UN3077

14.2 Nom d'expédition des Nations unies**ADR**

3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté)

IMDG

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (sodium dichloroisocyanurate, dihydrate), MARINE POLLUTANT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR****Classe
Étiquette**9 (M7) Matières et objets dangereux divers.
9**IMDG****Class
Label**9 Miscellaneous dangerous substances and articles.
9**14.4 Groupe d'emballage****ADR, IMDG**

III

14.5 Dangers pour l'environnement:**Polluant marin :**Oui
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)**Marquage spécial (ADR):****14.6 Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur****Indice Kemler :**

Attention: Matières et objets dangereux divers.

No EMS :

90

F-A,S-F

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2012

Rev. Index : 20

Date de révision: 30.04.2012

Nom du produit hth™ GRANUFAST

(suite de la page 8)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

Indications complémentaires de transport :**ADR****Quantités exceptées (EQ):**

E1

Quantités limitées (LQ)

5 kg

Code de restriction en tunnels

E

"Règlement type" de l'ONU:

UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté), 9, III

15 Informations réglementaires**Directive 98/8/CE**

A utiliser de préférence avant : voir date sur emballage

Après rinçage dans l'eau de la piscine cet emballage peut être confié à la filière de recyclage

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Prescriptions nationales :****Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction** Rubrique(s) ICPE : 1172**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*** 16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Informations relatives au Règlement Détergents 648/2004/CE

Ce produit n'est pas un détergent c'est un désinfectant (biocide)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**